

Commémoration

80^{ème} anniversaire de l'expulsion des Juifs de Boulogne-sur-Mer du 17 décembre 1940

**Par Rudy Rigaut,
Docteur en histoire et correspondant du Mémorial de la Shoah pour les Hauts-de-France**

Docteur en histoire, enseignant dans le secondaire, chargé de cours à l'Université catholique de Lille et à Sciences-Po Lille, correspondant régional du Mémorial de la Shoah et auditeur de l'IHEDN, Rudy Rigaut est l'auteur de travaux universitaires et d'articles portant sur l'histoire juive contemporaine. Co-dirigée par Michel-Pierre Chélini (Artois) et Claire Zalc (CNRS-EHESS), sa thèse de doctorat propose d'analyser les logiques d'identification et d'appartenance des Juifs dans la zone côtière du Nord et du Pas-de-Calais des premiers recensements de l'époque napoléonienne jusqu'à nos jours.

La commémoration du 80^{ème} anniversaire de l'opération d'expulsion du 17 décembre 1940 est l'occasion de se pencher sur le sort particulier des Juifs dans la zone littorale du Pas-de-Calais pendant l'Occupation. Ce jour-là, 54 Juifs ont été, selon la terminologie employée par les autorités préfectorales, « expulsés par les Autorités d'Occupation pour des raisons de nécessités militaires »¹ de Boulogne-sur-Mer vers un centre d'internement à Troyes. En dépit de son caractère particulièrement brutal, la finalité de cette opération n'est pas la mise à mort car le processus génocidaire n'est pas encore à l'ordre du jour. Pour l'*Abwehr*, l'enjeu est à la fois pseudo-stratégique et idéologique : expulser ces « indésirables » de la région côtière placée en « zone rouge » en raison du danger qu'ils représenteraient pour les troupes occupantes, et les envoyer dans un camp d'internement à Troyes dans l'Aube. Parmi eux figurent notamment le président de la communauté de Boulogne, le docteur Léon Schekter, ou encore son ministre officiant Maurice Weil et son épouse Clémentine née Netter.

L'analyse des profils à partir des archives disponibles montre qu'il n'existe aucune distinction de sexe, d'âge ou de nationalité chez les victimes. Avec le lieu où se déroule l'opération, cette absence de catégorisation et la destination imposée constituent les principales caractéristiques de cette mesure. En effet, ailleurs en France, les déplacements de populations juives exigés par les autorités nazies au cours de l'année 1940 visent des personnes se trouvant dans des territoires allemands ou nouvellement annexés (expulsions d'Alsace à la mi-juillet 1940 ; du pays de Bade, de la Sarre et du Palatinat les 22-23 octobre 1940) ou bien des réfugiés allemands (de Bordeaux le 8 août 1940) pour les envoyer vers la zone sud et les éloigner ainsi de la sphère d'influence directe des nazis.

Passons en revue quelques-unes des particularités de l'opération du 17 décembre. Comme à Bordeaux, l'expulsion du littoral de la zone rattachée ne se déroule pas sur le territoire allemand ou

¹ Archives Départementales du Pas-de-Calais (ADPC) : 1W25326/3. Lettre du sous-préfet de Boulogne-sur-Mer au préfet du Pas-de-Calais dans sa lettre adressée au sous-préfet de Boulogne datée du 3 janvier 1941.

dans une région nouvellement annexée mais dans un secteur occupé de la France. Cependant ici, la question de la nationalité n'y a pas joué de rôle, les Français étant, pour les autorités allemandes de Bruxelles dont dépendent le Nord et le Pas-de-Calais, des étrangers comme les autres.

Tableau
Profil des 54 Juifs expulsés de Boulogne-sur-Mer
le 17 décembre 1940

Lieu d'arrestation	Nombre de personnes expulsées	Sexe		Age moyen		Lieu de naissance ²	
		F	H	F	H	Littoral du Pas-de-Calais	France ³
Boulogne	38	18	20	41,4	44,2	9	15
Calais	5	4	1	70	66	1	3
Wimereux	10	4	6	23,2	22,8	1	6
inconnu	1	0	1	0	add ⁴	add	add
total	54	26	28	44,8	44,3	11	24

Source : ADPC : 1 W 25326/3. « Liste des Juifs qui ont quitté Boulogne-sur-Mer, le 17 décembre 1940 et ont été embarqués dans un train allemand pour une destination inconnue »

Autre particularité, contrairement à celles ayant été expulsées d'Alsace, de Bordeaux, du Pays de Bade et de Sarre-Palatinat, les victimes n'ont pas été expédiées vers la zone sud considérée comme un « déversoir » par les autorités de Vichy mais elles ont été dirigées vers un centre d'internement situé dans la zone commandée par les autorités allemandes basées à Paris⁵.

Arrêtons-nous à présent sur les préparatifs de l'opération. Dès le 13 décembre, le commissaire de Boulogne-sur-Mer est informé par la *Kommandantur* de la ville qu'il doit mettre à sa disposition son personnel le 16 décembre en vue de la conduite de l'opération dans la commune. À partir d'une liste nominative remise deux jours plus tôt par les autorités allemandes locales, elle démarre le 16 décembre à partir de 6 heures du matin. À 9 heures, la totalité des individus inscrits sur cette liste, dont « des enfants, des malades, des vieillards »⁶, sont arrêtés puis conduits, selon le commissaire, « au

2 Les lieux de naissance de trois personnes ne sont pas mentionnés dans les listes.

3 La France (hors de la zone littorale du Pas-de-Calais) dans ses frontières d'avant 1940.

4 add : Absence de données.

5 Concernant la mesure d'expulsion de la zone côtière des départements de la Bretagne à la fin de l'année 1941, « tous les Juifs, français et étrangers, étaient visés par cette décision » mais ils ne tombaient que très rarement sous le coup de mesures d'internement. Citons l'exemple des Côtes-du-Nord où, dans la deuxième moitié de l'année 1941, huit individus ont été expulsés puis internés au camp de la Ferté Bernard, dans la Sarthe. Voir Claude Tocze et Annie Lambert, *Les Juifs en Bretagne, V^e-XX^e siècles, op. cit.*, p. 214. Voir aussi Marie-Pierre et Pierre Klein, *Les déportés des Côtes-du-Nord, avril 1941-Septembre 1944*, Lanvallay, AFMD 22, 2007.

6 ADPC : 1W 25326/3. Rapport du commissaire central de Boulogne-sur-Mer au sous-préfet de l'arrondissement daté du 31 décembre 1940.

camp des prisonniers civils de Boulogne », c'est-à-dire à l'enclos de l'évêché. Ils sont rejoints par des individus arrêtés dans d'autres villes littorales du Pas-de-Calais. Le 17 décembre à 13 heures, après un ultime appel, le groupe est dirigé à pied vers la gare centrale de Boulogne « sous escorte de policiers français et allemands »⁷. Le train quitte la gare vers 17 heures. Le fonctionnaire de police termine son rapport en signalant que « toutes les opérations qui précèdent, et dont je vous ai tenu au courant, ont eu lieu sans le moindre incident »⁸. Au total, 54 Juifs sont arrêtés à Boulogne (38), mais aussi à Calais⁹ (5) et Wimereux (10) (et 1 adresse inconnue) sont embarqués dans un train allemand pour être envoyés dans un camp d'internement à Troyes dans l'Aube¹⁰. Arrêté à Wimereux, le plus jeune du groupe n'a que quelques mois tandis que la doyenne est âgée de 74 ans. Les archives disponibles montrent également que quinze étrangers ont été expulsés car eux aussi considérés comme des « indésirables »¹¹. Ainsi, le rapport du commissaire de Calais indique que le 16 décembre, « des gendarmes et militaires allemands, accompagnés d'agents de la police municipale » ont arrêté à leur domicile, vers 8 heures du matin, quatre « personnes de race juive et des nomades »¹². À 11 heures 30, ces quinze personnes ont été conduites en camion à Boulogne et ajoute-t-il, « on ignore ce qu'elles sont devenues »¹³. Il conclut en soulignant qu'« aucun incident ne s'est produit au cours des opérations qui sont passées inaperçues »¹⁴. Ces archives attestent de la complicité de la police et des autorités administratives françaises dans la mise en œuvre de la politique antisémite de l'occupant en France dès 1940.

Un témoignage écrit, celui de Germaine née Lévy, épouse d'Adrien Berr, boucher au n° 35 rue de la Lampe arrêté en tant qu'otage le 21 novembre 1940¹⁵, permet de déplacer la focale en donnant le point de vue à une victime de l'opération :

7 Ibid.

8 Ibid.

9 Parmi les Juifs ayant fui Calais pour ne pas être arrêtés figure notamment André Gerschel, ancien maire de Calais et ex-otage de la ville détenu à Lille du 6 juillet au 12 octobre 1940. André Gerschel sera finalement arrêté à Nice puis déporté à Auschwitz par le convoi n° 68 au départ de Drancy le 10 février 1944. Depuis 1951, une rue de Calais porte son nom.

10 La population juive ayant quitté le secteur au moment de l'exode et tombant sous le coup des mesures interdisant son retour, aucune opération d'expulsion n'a été organisée à Dunkerque. Un seul individu y a été enregistré dans le recensement local établi le 6 novembre 1940 (Archives Municipales de Dunkerque : 4 H 102).

11 ADPC : 1W25326/3. « Liste des indésirables qui ont quitté Boulogne le 17 décembre 1940, dans un train allemand ». La liste comprend les noms de quinze personnes identifiées d'autres documents comme : des « Anglais » (quatre personnes) ou des « nomades » (onze personnes arrêtées le 16 décembre à Calais et membres de la « tribu Marinkovitch » selon le commissaire central de la ville). D'autres Juifs subissent le même sort à Béthune dès le 16 décembre 1940, lire le témoignage de Fanny Kleiman, née Dawidowicz recueilli par Danielle Delmaire dans *Tsafon, revue d'études juives du Nord*, n° 9-10, été-automne 1992, p. 6-11.

12 Ibid. Rapport du commissaire central de Calais au sous-préfet de l'arrondissement daté du 31 décembre 1940.

13 Ibid.

14 Ibid.

15 Archives Municipales de Boulogne-sur-Mer (AMB)4H886. « Liste des Juifs » établie par le commissaire central de Boulogne-sur-Mer le 12 janvier 1942.

Lundi 16 décembre : on sonne à 6 heures du matin, je pensais que c'était Adrien qui nous revenait libéré, j'ouvre la fenêtre et demande qui est là ? « Police », ça y est dis-je on vient chercher l'aîné de nos deux gosses, la bonne descend et remonte en pleurant : « Madame, on vient vous chercher, vous devez partir ». La police française nous fait faire nos valises en vitesse et nous emmène dans l'obscurité du matin à l'Enclos de « l'Evêché » où femmes en bas, hommes en haut nous restons sur la paille, là nous étions tous les Israélites de Boulogne, prévenus pareillement à la dernière heure.

Le lendemain, départ et défilé à travers la ville, escortés des Français et Allemands, des agents, malgré l'interdiction de leurs chefs nous portons nos bagages ; malgré notre chagrin nous voulons rester dignes et lever la tête, les passants venaient nous serrer la main, ils nous embrassaient et pleuraient.

On nous avait recommandé de ne pas prendre d'argent, mais on nous a permis de prendre 2 000 francs, nous ne savions pas où nous allions et pensions alors au pire.

À trois heures, départ en train vers Dannes-Camiers, accident de chemin de fer, cela s'est borné à une soixantaine de blessés légers.

Le jeudi à une heure sans avoir mangé et restés garés un jour sans chauffage, on nous débarque à Troyes. Campés dans une école, ou plutôt parqués (nous sommes pendant une semaine quarante dans une chambre) heureusement nous voilà maintenant à vingt dont le docteur Schekter et sa femme sur des couchettes superposées en bois et paille.

Pour la nourriture, soupe, pommes de terre ou pâtes 300 grammes de viande par semaine.

On nous a photographiés de face, de profil avec un numéro sur l'épaule absolument comme des criminels écroués. On nous a promis nos cartes d'identité pour pouvoir sortir du cantonnement, mais cela ne vient pas vite.

L'évêque de Troyes est venu nous reconforter ; nous voudrions que cela se sache, car il a été très chic avec nous. Le Maréchal Pétain ne pourrait-il rien faire, car il n'y a pas que dans le Pas-de-Calais que les Israélites ont été ainsi chassés de chez eux.

Pourquoi ne pas nous laisser aller rejoindre les nôtres en zone libre, au lieu de nous garder comme des malfaiteurs ?

Les gens de Troyes n'ont rien fait pour adoucir notre sort, par contre des Parisiens nous ont envoyé des douceurs.

Parfois nous perdons courage mais pour les enfants je veux me montrer forte. Maman très affectée est à l'hôpital de Troyes, nous sommes à l'école Jules Ferry rue des Marots.¹⁶

Son témoignage très riche confirme les principales informations contenues dans les rapports de police sur le déroulement de l'opération et corrobore certaines accusations portées par le docteur Schekter¹⁷. Le règlement des frais d'entretien des refoulés du Pas-de-Calais internés à Troyes a

16 Alliance Israélite Universelle (AIU) : Boîte n° 16. Voir : Annexe 39. Dans son travail sur les populations juives en France sous l'Occupation, Renée Poznanski s'appuie sur ce témoignage pour évoquer sommairement le sort des « juifs du Boulonnais » : Renée Poznanski, *Les Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Hachette, 2012 [1ère éd. : 1994], p. 94.

17 Un ensemble de correspondances du docteur Schekter a été conservé aux archives municipales de Boulogne-sur-Mer (4 H 889). Ces lettres fournissent de nombreux renseignements sur les conditions de transfert.

d'ailleurs fait l'objet de discussions entre les autorités françaises et occupantes dès leur arrivée¹⁸. Sont également soulignées les marques de sympathie adressées par une partie de la population de Boulogne. Son propos exprime aussi des doutes quant à l'attitude du maréchal Pétain, chef de « l'État français », à l'égard des « Israélites »...

Outre les humiliations subies, son témoignage évoque surtout un accident ferroviaire survenu lors de leur transfert vers Dannes. Cette information est très précieuse car il s'agit de la seule source indiquant qu'après avoir quitté la gare de Boulogne, le train s'est dirigé vers Dannes, à proximité de Berck. Là, ont été vraisemblablement rassemblés d'autres Juifs préalablement arrêtés dans l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer en vue de leur transfert à Troyes¹⁹. En effet, les archives départementales de l'Aube confirment leur présence dans le centre d'internement mais, malheureusement, les traces de cette opération dans les autres fonds consultés sont très rares. Le 17 décembre 1940, le maire de Berck transmet au commissaire de police de la ville les instructions de la *Kresikommandantur* demandant de procéder à l'inventaire et de mettre sous scellés « les immeubles occupées par les personnes évacuées le 16 décembre »²⁰ mais le document ne mentionne pas explicitement la catégorie ciblée. En revanche, une note émanant de la sous-préfecture de Montreuil datée du 19 décembre 1940 confirme implicitement l'information en évoquant le sort « des Anglais, des Juifs et d'autres étrangers ayant été enlevés ou étant partis hors de l'arrondissement de Montreuil depuis l'établissement des dernières listes »²¹. Citons aussi le rapport manuscrit de l'administrateur provisoire chargé de la gestion du commerce de maroquinerie de Jean Buchman situé rue Saint-Jean au Touquet dans lequel il indique que « la fermeture du magasin date du 15 décembre 1940, jour de l'arrestation de M. Jean Buchman »²². Enfin, dans sa lettre réclamant le remboursement des impôts impayés des Meyer-Lévy des années 1941 à 1943, le percepteur du Touquet précise qu'« ils auraient été incarcérés par les autorités occupantes en décembre 1940 »²³. Ces documents viennent donc confirmer le déroulement d'une opération d'arrestation et la mise en œuvre de la mesure d'expulsion dans l'arrondissement de Montreuil. La consultation des archives départementales de l'Aube a permis de retrouver les noms de 70 Juifs expulsés du littoral du Pas-de-Calais vers Troyes.

C'est Maurice Weill, officiant de l'association culturelle israélite de Boulogne expulsé avec son épouse à Troyes, qui, dans un rapport daté du 2 janvier 1942, exprime le mieux le désarroi dans lequel

18 Archives Départementales de l'Aube : 310W201.

19 Le croisement des archives a permis de retrouver la trace de 70 Juifs expulsés de la zone littorale du Pas-de-Calais vers un centre d'internement à Troyes entre fin décembre 1940 et le milieu de l'année 1941. Sur les trajectoires de persécution de l'ensemble de ces personnes, voir Rudy Rigaut, « *JUIFS* » dans la zone littorale du Nord et du Pas-de-Calais du début du XIX^e siècle à la fin des années 2010, *op. cit.*

20 ADPC : 27W 9. Lettre du maire de Berck au commissaire de police de la ville datée du 17 décembre 1940.

21 Ibid. Note de la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer aux maires de l'arrondissement datée du 19 décembre 1940. Mot souligné dans le document.

22 AN : AJ³⁸ 4918, Dossier 6233. Rapport de l'administrateur provisoire daté du 22 juillet 1942.

23 AN : AJ³⁸ 4936, Dossier 11996. Lettre du percepteur au préfet du Pas-de-Calais datée du 12 mai 1944.

sont alors plongées les victimes en établissant un parallèle entre le sort de sa communauté et le destin national :

Et c'est ainsi que la communauté israélite de Boulogne-sur-Mer, dont les circonstances qui avaient provoqué sa naissance étaient étroitement liées au mouvement d'immigration qui, à la suite des désastres de 1870-1871, évolue de l'Est à l'Ouest de notre territoire, doit malheureusement aussi son effondrement et sa disparition aux répercussions désastreuses d'une troisième guerre qui surgit, qui s'abat de nouveau sur notre patrie à 70 ans d'intervalle de celle dont la conclusion malheureuse avait du moins contribué à donner le jour à notre groupement culturel.

Puisse-t-il bientôt renaître et se reconstituer à la faveur de conjonctures plus heureuses, plus propices !²⁴

Maurice Weill sera finalement arrêté à Troyes avec son épouse et trois autres expulsés du Pas-de-Calais pour être déportés par le convoi n° 68 du 10 février 1944. Au total, dix des 70 Juifs expulsés ont été déportés.

Au moment où ont lieu partout en France les vagues d'arrestation des Juifs en vue de leur déportation, la situation dans la zone côtière du Pas-de-Calais est marquée par l'existence de camps de travail forcé dans lesquels des milliers de Juifs, essentiellement venus de Belgique, ont été affectés²⁵.

24 AIU : Boîte n° 16. Rapport de Maurice Weill daté du 2 janvier 1942.

25 Pour plus d'informations sur ces différents sujets, voir notre thèse de doctorat, « *JUIFS* » dans la zone littorale du Nord et du Pas-de-Calais du début du XIX^e siècle à la fin des années 2010, sous la co-direction de Michel-Pierre Chélini (Artois) et Claire Zalc (ENS-IHMC), soutenue à l'université d'Arras le 8 juin 2020.